

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **135 (2009)**

Heft 05: **Trafic lent**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EDITION 2009 DE LA 15N : LES MEMBRES SIA PRÉSENTENT...

Les membres **sia** romands – qui seront imités dès cette année par ceux de la section bernoise – organisent la « Quinzaine de l'architecture contemporaine » (15n) du 18 au 29 avril 2009.

A cette occasion, des maîtres de l'ouvrage, des propriétaires ou des locataires ouvriront à nouveau au public de récents projets réalisés par des professionnels **sia**. Aux jours et heures annoncés, les architectes et ingénieurs concepteurs seront aussi sur place pour présenter l'historique et les particularités de chaque réalisation. Originalité de la 15n, cette possibilité d'échanges directs en a fait une manifestation très prisée. Elle représente en effet une occasion unique, offerte tant aux architectes, ingénieurs ou maîtres de l'ouvrage en puissance, qu'au grand public intéressé, de jeter un coup d'œil derrière la façade de nouveaux objets bâtis.

La liste des lieux à visiter pourra être obtenue lors d'une conférence de presse inaugurale fixée le 18 avril au Centre de presse du Palais fédéral. Ceux qui ne pourront s'y rendre, trouveront sur le site Internet <www.15n.ch> les adresses de la bonne centaine d'objets présentés cette année, avec les dates et heures de visite.

(jk/SIA)

NOUVEAU CHAMP PROFESSIONNEL POUR LES FORMATIONS DE DESSINATEUR

Les cinq formations de dessinateur et dessinatrice en génie civil, en bâtiment, d'intérieur, paysagiste et en aménagement du territoire vont être regroupées au sein d'un nouveau champ professionnel. Tel est le résultat du projet appelé ZBZ (avenir des professions

de dessinateur) mené de longue date par les différentes associations professionnelles concernées, dont la **sia**. La nouvelle ordonnance de formation est actuellement mise en consultation par l'Office fédéral de la formation professionnelle OFFT jusqu'au 8 mai 2009.

La réorganisation des cours d'introduction ou interentreprises et l'adaptation des examens de qualification permettant aussi l'examen individuel en entreprise sont les principaux changements amenés par la nouvelle ordonnance. Le plan de formation est aussi remanié, principalement en ce qui concerne la répartition des tâches à accomplir durant les quatre années de formation. Il sera distribué, comme actuellement, cinq CFC distincts. Ce projet est le résultat d'un compromis entre les différents corps de métier et leurs associations professionnelles représentés dans les groupes de travail. Les partenaires pensent qu'il s'agit d'un bon projet et qu'il assure l'avenir des cinq professions.

En qualité de personne individuelle, nous vous recommandons de faire parvenir vos remarques au secrétariat de votre association professionnelle, d'ici au 15 avril prochain. En qualité d'organisation ou de collectivité telle que commission d'experts d'examen, groupement professionnel ou association régionale ou cantonale, vous pouvez transmettre votre prise de position directement à l'OFFT.

Pour la **sia**, la personne de contact pour toute question ou pour faire parvenir votre prise de position est Marianne Unternährer Pickard, Groupe professionnel architecte à Zurich (044/342 46 00, m.unternaehrer@bluewin.ch). Tous les documents mis en consultation peuvent être téléchargés à partir du site de l'OFFT (www.bbt.admin.ch/themen/grundbildung/00107/00158).

(SIA)

ENERGIE : NORME 380/1 ET CAHIER TECHNIQUE 2031

Tandis que l'édition 2007 de la norme SIA 380/1 « L'énergie thermique dans le bâtiment » avait permis de régler une série de problèmes de détail qui étaient apparus lors de l'exécution, son édition 2009 traite du renforcement des exigences pour l'isolation thermique en hiver selon le nouveau modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2008). La révision du MoPEC, élaborée par la Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK) sans la participation de la **sia** et a été approuvée en avril 2008 par la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK). Afin d'éviter des contradictions avec le modèle de prescriptions 2008, les nouvelles valeurs limites de celui-ci ont été reprises dans l'édition 2009 de la norme. Les valeurs cibles ont été adaptées et renforcées plus ou moins dans la même proportion.

Suite à la publication de la directive européenne sur les performances énergétiques du bâtiment, la **sia** a jugé utile de publier un cahier technique proposant une démarche commune à toute la Suisse pour l'élaboration d'un certificat énergétique des bâtiments. Dans une stratégie de développement durable, ce certificat montre aussi l'émission de gaz à effets de serre liée à la consommation d'énergie.

Cette certification a pour but d'améliorer la transparence du marché de l'immobilier en matière énergétique, et par là de promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie pour tous les usages dans les bâtiments.

(SIA)

Norme SIA 380/1

L'énergie thermique dans le bâtiment, 64 pages, format A4, broché, CHF 180.00

Cahier technique SIA 2031

Certificat énergétique des bâtiments selon EN 15217 et EN 15603, 68 pages, format A4, broché, CHF 153.00

COURS SIA-FORM

SIA-Form annonce la tenue prochaine de deux nouveaux modules de formation en Suisse romande. Ces deux cours seront respectivement consacrés à la rénovation énergétique des bâtiments existants et à la responsabilité des maîtres d'ouvrage et au rôle des planificateurs.

(SIA-Form)

La rénovation énergétique des bâtiments existants

Lieu: Fribourg

Date et heures: 23 avril 2009, 13.30 à 17.30

Prix (CHF): 300.- (MB), 400.- (MP), 550.- (NM)

Code: EM01-09

La responsabilité des maîtres d'ouvrage et le rôle des planificateurs

Lieu: Lausanne

Date et heures: 28 avril 2009, 17.30 à 19.30

Prix (CHF): 85.- (MB), 125.- (MP), 200.- (NM)

Code: WH01-09

Renseignements supplémentaires:

044 283 15 58

Inscriptions: form@sia.ch

Informations: <www.sia.ch/form>

MB: Membres bureaux de la SIA, MP: Membres personnels (individuels, partenaires et associés), NM: Non-membres

ATELIER GAMME ARCHITECTURE
Bernard SÜESS architecte ETS
Didier CARON architecte EPFL SIA



Nous cherchons

un architecte EPF / HES un dessinateur en bâtiment

prêts à mettre leur créativité et leurs compétences
au service de projets spécifiques et complexes

Maîtrise Autocad exigée

Offres à faire parvenir par écrit à :
Atelier Gamme Architecture
Petit Chêne 19, CP 69, 1001 Lausanne



La Ville de Monthey met au concours le poste suivant, accessible indifféremment aux femmes et aux hommes:

ADJOINT(E) AU CHEF DU SERVICE «URBANISME, BÂTIMENTS & CONSTRUCTIONS»

Profil recherché

- > Être titulaire d'un diplôme d'architecte HES ou d'un CFC de dessinateur en bâtiment avec plusieurs années d'expérience
- > Avoir de bonnes connaissances en matière de technique du droit des constructions, de procédures d'autorisations de construire et dans le domaine de l'urbanisme
- > Avoir une pratique indispensable des outils informatiques, de bureautique et de DAO
- > Posséder une aisance rédactionnelle
- > Faire preuve d'esprit d'ouverture, facilité de contact et sens de la collaboration
- > Accepter un horaire de travail variable

Vos missions

- > Assurer toutes les étapes de la procédure de demande d'autorisation de construire
- > Appliquer toutes les tâches de police des constructions
- > Établir des règlements communaux, ainsi que des plans spéciaux, en matière d'aménagement du territoire
- > Assurer des tâches de dessin touchant des travaux internes aux locaux et bâtiments communaux

Conditions générales d'engagement

- > Traitement selon le statut du personnel communal et l'échelle des traitements de la municipalité

Entrée en fonction

- > 1^{er} août 2009 ou date à convenir

Le cahier des charges peut être consulté auprès de M. David Vigolo, chef du service «Urbanisme, Bâtiments & Constructions», qui se tient à disposition pour tout renseignement complémentaire (024 475 76 01).

Les offres manuscrites, avec curriculum vitae, références et copies de diplômes et de certificats doivent être adressées jusqu'au 27 mars 2009.

Ville de Monthey > Promotion, RH & Information
Case postale 512 / 1870 Monthey 1 / www.monthey.ch